



Le PG-CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

SEPTEMBRE 2019 • N° 1005

Commission Paritaire n° 0521 A 05752 - ISSN 0154-7313

LA PHASE PILOTE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Gabriel Attal, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et Sibeth Ndiaye, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement se sont rendus à Tarbes (Hautes-Pyrénées) pour la cérémonie de clôture de la première session du Service National.



Une expérience inoubliable et formatrice pour tous ces jeunes.

DIMANCHE 25 AOÛT 2019

75^e ANNIVERSAIRE

DE LA LIBÉRATION DE PARIS



Interview de Gabriel Attal, secrétaire d'Etat à la Jeunesse auprès du ministre de l'Education Nationale

Ces 2 000 pionniers ont créé un véritable «Esprit SNU».

«Le PG-CATM» a rencontré Gabriel Attal Secrétaire d'Etat à la Jeunesse chargé de la mise en place du SNU (Service National Universel). Il dresse un premier bilan de cette phase de préfiguration qui s'est déroulé en juin dernier et il présente les prochaines étapes de sa mise en place définitive.

«Le PG-CATM» – Quelle était l'idée au départ du SNU ?

Gabriel Attal : Lors de sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'est engagé à recréer un moment de rencontre et de cohésion pour tous les jeunes âgés de 15 à 16 ans autour des valeurs de la République. La suspension du service militaire par Jacques Chirac, justifiée par la professionnalisation de notre armée a laissé un vide.

La raison d'être du SNU est simple, devenir ce véritable creuset républicain, réunissant l'ensemble d'une génération – garçons comme filles – au-delà de leurs différences sociales, culturelles ou territoriales. Les encadrants du SNU proviennent pour un tiers du monde militaire, un tiers de l'Education nationale et un tiers de l'éducation populaire.

Ce dispositif doit être une partie de la matrice de la Société de l'Engagement souhaitée par le Président de la République. C'est pourquoi les jeunes effectueront également une mission d'intérêt général, auprès d'une association, d'une collectivité ou d'un corps en uniforme.

«Le PG-CATM» - Comment s'est mise en place cette préfiguration d'une quinzaine jours dans des sites pilotes ?

G. A. : J'ai annoncé en janvier qu'il y aurait une phase de préfiguration qui serait d'abord mise en place dans 13 départements, un par région métropolitaine et la Guyane pour représenter l'Outre-mer.

Des chefs de projets ont été nommés au niveau départemental pour coordonner la recherche du centre SNU, la sélection des encadrants ainsi que le recrutement des jeunes pour que ceux-ci soient à l'image de la diversité des jeunes de leur département. Ce sont eux qui ont établi les programmes des centres, autour des sept modules «thématiques» obligatoires, comme les bilans personnels de santé, de compétences et d'évaluation des apprentissages fondamentaux, et en intégrant des activités transversales élaborées selon les spécificités des territoires.

«Le PG-CATM» - Quels retours d'expériences avez-vous tiré de cette préfiguration durant le mois de Juin ?

G. A. : Du 16 au 28 juin, ce sont plus de 2000 jeunes qui ont participé à ce premier SNU. Je me suis déplacé avec mes collègues ministres dans de nombreux centres, j'ai dîné avec les jeunes, participé aux activités et aux différents moments de démocratie internes au centre. Beaucoup m'ont témoigné de leur fierté de s'être «engagés» et «dépassés» durant ce SNU.

J'ai vu tout l'esprit de fraternité qui régnait et de nombreuses amitiés se tisser entre des jeunes qui ne se seraient jamais rencontrés sans le SNU. Ces 2 000 pionniers ont créé un véritable «esprit SNU». Bien sûr certains ajustements auront lieu, notamment sur la répartition des temps de repos quotidien ou les volumes horaires dévolus à chacune des activités, notamment pour les thématiques obligatoires. Un rapport de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) me sera remis à l'automne afin d'orienter au mieux ces réajustements.

«Le PG-CATM» - Comment va s'articuler sa mise en place définitive après cette première expérience ?

G. A. : L'année prochaine, l'ensemble des départements seront concernés. Le dispositif montera en puissance chaque année pour qu'à terme l'ensemble d'une classe d'âge soit appelée à faire son SNU, soit 800 000 jeunes. Le rapport du général Daniel Ménaouine évoquait initialement une généralisation du dispositif en 2026, mais le Président de la République m'a demandé d'aller encore plus vite. Je lui présenterai donc mes propositions en ce sens dès le mois de septembre.

«Le PG-CATM» - Et surtout la seconde phase avec ces premiers jeunes appelés/pionniers ? Qu'en attendez-vous ?

G. A. : Dès juillet, la deuxième phase du SNU s'est ouverte pour l'ensemble des volontaires. Après avoir touché du doigt l'engagement citoyen au cours de leur séjour de cohésion, ils effectueront une mission d'intérêt général de 15 jours d'ici juin 2020 dans leur département d'origine. Certains s'engagent auprès des personnes âgées, d'autres pour l'environnement ou auprès d'associations de protection des animaux (SPA, LPO), certains s'engagent même dans des préparations militaires. L'objectif est de lever les freins à l'engagement en leur démontrant qu'ils ont pleinement un rôle à jouer au sein de la société.

«Le PG-CATM» - Quel pourrait être le rôle du Monde combattant dans sa réalisation ?

G. A. : Le ministère des Armées et plus largement l'univers des armées sont parties prenantes dans l'encadrement.

Avec ma collègue Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, nous avons souvent travaillé en étroite collaboration. Tous les cadres ont été formés à Brétigny-sur-Orge et à Saint-Cyr-Coëtquidan. Le ministère des Armées a même accueilli et formé plusieurs dizaines de jeunes volontaires lors de la cérémonie du 14 juillet.

Les armées ont également un rôle important de témoignage auprès des jeunes. Je pense au centre SNU de l'Eure. Après une rencontre émouvante avec le résistant Léon Gautier, les jeunes du centre SNU ont spontanément nommé leur promotion d'après le nom de ce dernier.

Paul Philippart

SOMMAIRE

Esprit «S.N.U.»	2
Editorial de Mme Pierrette Sarrazin	3
C. R. de l'assemblée générale statutaire et extraordinaire ...	4/5
C. R. de l'assemblée générale statutaire et extraordinaire 6/7/10/	
Entretien de Mme Rose-Marie Antoine	8/9
La vie des départements	12
75° anniversaire de la Libération	11
Publicités Mistral	13/16
La ballade héroïque du soldat Labonté	14
Mots croisés de Pierre Nivet	15
Publicité Mistral	16



REBONDIR ET POURSUIVRE



Comme chaque année notre Fédération a fait sa rentrée le 3 Septembre, probablement empreinte pour chacun de nous, d'un sentiment où se mêlent la tristesse, la nostalgie, l'incertitude du lendemain, après la disparition de plusieurs responsables qui semblaient invulnérables, dont son éminent Président honoraire.

Nos associations départementales, nos sections connaissent également ces moments de séparation inéluctable qui distillent en nous une obligation de résignation.

Mais il est une évidence que le seul choix est de rebondir. La FNCPG-CATM est une grande Fédération, plus élargie que son sigle officiel ne le laisse apparaître.

Aujourd'hui, des militaires des Opérations Extérieures ont franchi le seuil de notre Fédération.

Ils y trouvent leur place et apportent un souffle bienfaiteur par leur expérience différente et leur relative jeunesse. Réciproquement, ils bénéficient d'un complément d'appui nécessaire à la connaissance et à la défense de leurs droits.

N'oublions pas que de nombreux descendants, parents ou amis d'anciens combattants regroupés sous le vocable sympathisants(es) apportent également leur précieux concours. Non ressortissants de l'ONACVG, ils et elles sont à égalité de droit et de devoir au sein de notre Fédération.

Souvenons-nous que confiants dans l'accueil qui s'imposait, les CATM et les veuves ont su se montrer patients et compréhensifs avant d'élargir la famille des PG et de se voir confier des missions responsables et entières qu'ils assument encore avec compétence et volonté mais pensent de plus en plus à partager.

La force de notre Fédération, c'est de porter tous ensemble ses objectifs :

- l'écoute des préoccupations des uns et des autres, de leurs doléances ;
- le contact et le travail pour les résoudre ;
- la transmission de la mémoire et l'apprentissage du respect réciproque aux citoyens de tous âges, genèse de la paix ;
- l'exercice de la solidarité et du social.

L'action sociale n'est pas un vain mot dans notre Fédération, mais elle ne doit pas être galvaudée. Les subventions de fin d'année sont destinées à apporter du réconfort aux adhérents(es) dont la santé apporte souffrance et éloignement de leurs camarades de section. Les aides financières exceptionnelles accompagnent les amis à un moment difficile de leur existence. La raison, l'honnêteté et donc la confiance constituent la base de la réussite en ce domaine.

Complétée par les actions humanitaires d'envergure substantielle, la solidarité représente l'un des pôles-clés de notre FNCPG-CATM.

«La grande chose de la démocratie c'est la solidarité» (Victor HUGO).

Pierrette SARRAZIN
Vice-présidente

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 12 JUIN 2019

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

Le Président délégué Hubert CHAZEAU ouvre la séance et remercie les présents de leur confiance dans la gestion de la Fédération depuis l'absence de Jacques Goujat. Ce qui entraînera en effet, un changement de président et dans quelques mois, l'abandon de la Rue Copernic pour un nouveau siège.

Le Président délégué demande une minute de recueillement à la mémoire de Jacques Goujat, dont les obsèques se sont déroulées aux Invalides et de Pierre Dürr, tous deux récemment disparus. Il regrette de n'avoir pas avoir pu prendre la parole ce jour-là ainsi que la non intervention de l'UFAC. Il donne lecture du texte qu'il avait prévu qui est aussi disponible sur Internet.

Hubert Chazeau félicite Claude Blotas, Président de l'association départementale de la Manche, et salue l'arrivée de nouveaux présidents et leur souhaite la bienvenue à la Fédération. Pierre Berthet-Rayne, pour le Vaucluse, Jacques Bisch, pour les Alpes-Maritimes, Robert Bussone, pour le Jura, Pierre Ferrachat pour la Charente, Pierre Masson pour la Meurthe-et-Moselle, Charles Menu pour l'Oise, Jonhny Oleszak pour les Bouches-du-Rhône, Roland Rottenberg pour la Moselle, et Mme Christine Soule-Chandelle pour le Béarn.

OUVERTURE DES TRAVAUX ADOPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Sans objections, le règlement intérieur est adopté.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES MANDATS ET DE LA COMMISSION DES CONFLITS

Le Président délégué désigne Pierre Bellet, assisté de six membres : Bernard Benoit (52), Jacques Bastié (81), Erik Joly (45), Jonhny Oleszak (13), Hervé Romagon (43), Pascal Sophys (40).

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DISCUSSION

Serge Auffredou présente les activités du Bureau Fédéral et remercie les membres du Bureau pour leur présence régulière et leur participation active.

Pour pallier le manque d'effectifs dont souffrent les associations départementales, il est important d'accueillir les nouveaux titulaires de la carte du combattant. La Commission sociale de la Fédération a une fois de plus fait preuve de sa solidarité et est intervenue plusieurs fois pour aider les camarades dans la détresse suite à catastrophes naturelles (inondations, grêle,...). Concernant les relations extérieures, et notamment l'UFAC, Dominique Lépine, issu de l'Union Fédérale en est le nouveau Président, et succède ainsi à

Jacques Goujat. La FMAC, dans sa dernière Assemblée générale en 2018, n'a pas invité le Monde combattant Français.

Le G12 s'est réuni à cinq reprises. Les souhaits essentiels en Reconnaissance des droits, sont le point PMI, la demi-part des Veuves, ainsi que la préservation des acquis.

En juillet, la réunion finale permettra de finaliser ces revendications. L'action de la Fédération en faveur de la Paix demeure un de ses principaux souhaits.

CÉRÉMONIES À VENIR

Le 3 Septembre, le 16 Octobre et le 5 Décembre.

Le 3 septembre est la cérémonie habituelle à l'Arc de Triomphe ainsi l'organisation d'une réception au siège, rue Copernic qui permet de se retrouver. Cette année sera celle de la dernière réception au 46 rue Copernic, que la Fédération va quitter pour de nouveaux locaux plus adaptés. **Pierrette Gervais (89 Yonne)** demande comment informer de participations au ravivage de la Flamme. Serge Auffredou lui indique qu'une circulaire est adressée avec un questionnaire à retourner à cet effet au siège de la Fédération.

Le 16 octobre constitue le traditionnel pèlerinage à Notre-Dame de Lorette et doit perdurer. Il est regretté le désintéressement croissant des autorités envers cet événement.

Le 5 décembre, date souvent décriée, a été choisie pour sa neutralité par le groupe des 12 de l'époque. Il faut essayer de s'y rendre encore le plus nombreux possible. C'est une date à retenir et à conserver pour la Fédération.

J.P. Mourault (49 Maine-et-Loire) sur la prise en charge de car(s) ce jour-là, la Fédération prend bien toujours en charge les frais pour 1 car de 50 personnes. Six cars avaient été financés en 2018.

Jean Robillon (34 Hérault) demande s'il faut vraiment donner suite à toutes les invitations pour toutes sortes de cérémonies. Hubert Chazeau conseille d'être présents aux cérémonies dont ceux acceptent également d'être présents aux invitations de la Fédération, uniquement.

Serge Auffredou indique que Mme Darriussecq, consciente de ce problème, a demandé à la Fédération de revoir le calendrier des dates de cérémonies pour en diminuer le nombre.

8 Mai, 14 Juillet et 11 Novembre sont sans aucun doute les cérémonies à maintenir pour le monde combattant et permettre de redémarrer 2020 avec un calendrier allégé.

Armand Fort (85 Vendée), prévient du danger d'en arriver à une date unique. Il s'inquiète notamment sur le fait que certains jeunes parlementaires passent sous silence les résultats du second conflit mondial qui a quand même à écraser la civilisation nazie.

Christian Buffet (80 Somme), son département a fait le choix de participer au 5 décembre pour le maintien de la cérémonie au niveau local, plutôt que d'aller à Paris. Ce qui est approuvé par Hubert Chazeau, mais peut-être faut-il faire quand même l'effort d'envoyer une petite délégation à Paris.



A la tribune de gauche à droite :
Pierre Destarac, Mme Sarrazin, Hubert Chazeau, Serge Auffredou et Gérard Poupa.

Certains vont à la cérémonie locale le matin, puis viennent à Paris l'après-midi.

André Dechoz (80 Somme), s'étonne de ce fait. Que dire aux Harkis, à ceux d'Indochine, etc. qu'il n'y aura plus de célébration de ces conflits ? Ne pas oublier ceux qui ont donné leur vie ! Le rapport KASPI est dans un placard, mais il peut en ressortir. Il faut rester vigilants.

Hubert Chazeau informe qu'un congrès aura lieu en 2020. Deux dossiers sont en cours, Vannes (F. Creseveur) et Paris (R. Barbieux). A Paris, il se déroulerait en mai, à Vannes en juin.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES MANDATS

Jacques Bastié, Président de la commission, indique les six scrutateurs : P. Sophys, H. Romagon, J. Oleszak, E. Joly, B. Benoit, P. Bellet. Deux scrutateurs par urne. L'effectif représenté est de 109 646, le nombre de mandats est de 137. Le quorum est de 69 et le nombre de mandats répertorié en salle des scrutateurs est de 112. Le quorum est donc atteint. L'assemblée peut délibérer sereinement durant tout le déroulement des votes.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS À L'ÉLECTION DES 12 MEMBRES NATIONAUX

ET DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Les candidatures pour les élus nationaux, avec 12 sièges à pourvoir, sont : Hubert Chazeau, Paulette Chovelon, François Creseveur, Pierre Destarac, Armand Fort, Paul Fraysse (19 Corrèze – OPEX), Mireille Gourlan, Georges Merle, Gérard Poupa, Nicole Ravet (14 Calvados), Pierrette Sarrazin, Claude Terrasson, Serge Auffredou, Roger Barbieux, Philippe Blanchet, Christian Buffet (80 Somme OPEX).

Sur le bulletin de vote il faut impérativement qu'il y ait 12 noms au maximum, rayer 4 noms au minimum sur la liste sous peine de bulletin nul.

PRÉSENTATION DES COMPTES FÉDÉRAUX DE L'EXERCICE 2018 PAR LE TRÉSORIER FÉDÉRAL

Gérard Poupa, Trésorier, donne lecture du rapport de l'exercice arrêté au 30 avril 2019.

Conformément aux dispositions statutaire au cours de cette assemblée générale, qui doit se tenir avant le 30 juin, les représentants des associations départementales qui en sont membres doivent se prononcer sur la situation de notre Fédération régit par la loi de juillet 1901 et reconnue d'utilité publique. Le Comité Fédéral, dans sa séance du mardi 9 avril

2019, a procédé à l'arrêté des comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 soumis à l'examen de l'expert-comptable et à celui de la Commission de contrôle des comptes présidée par Raymond Gimbert.

L'assemblée doit approuver les comptes de 2018, dans un souci de transparence. Gérard Poupa indique que tous les chiffres sont disponibles dans les rapports adressés à toutes les associations.

Il indique que la commission sociale accorde des aides à titre exceptionnel pour des cas bien spécifiques devant lui être soumis par les Présidents des associations départementales et après étude des dossiers et fourniture de pièces justificatives par les responsables sociaux départementaux.

Il remercie notamment ses collaborateurs, Philippe Casteloot, responsable des services administratifs et financiers et Claudine Moraru, son adjointe et comptable pour leur compétence et leur rigueur, ainsi que Philippe Blanchet, Trésorier adjoint, pour sa compétence et sa grande disponibilité.

Armand Fort (85 Vendée). La Vendée prélève 25 % sur le fonds d'aide sociale pour des frais de fonctionnement de l'association (salaires, charges afférentes, etc.). Sur le plan fiscal, jusqu'à quel pourcentage est-il possible d'aller dans le prélèvement sur le budget de l'action sociale pour le fonctionnement d'une association départementale. Gérard Poupa répond que les frais dédiés à la gestion sociale n'ont pas de rapport avec la fiscalité.

Cependant, chaque association départementale doit impérativement déclarer tous les produits imposables. La participation des autres éléments affectés à la gestion sociale est évaluée chaque année (environ 15 %).

Le montant réel des sommes reversées aux personnes nécessiteuses est de l'ordre de 480 000 euros, et environ 100 000 euros de charges, 18 à 20 % des fonds affectés à la gestion sociale. Aucune remarque n'a été faite de la part des organismes publics. N'intervient pas dans ce calcul tout le travail considérable des bénévoles, notamment Pierrette Sarrazin dans l'étude des dossiers de demande d'aide.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Raymond Gimbert, Président de la Commission, avant de donner lecture de son rapport, rappelle la composition de la Commission depuis le Congrès de Troyes en juin 2018 d'André Dechoz (80), André Grosset (35), Daniel Lé (94) et de Jacky Renault (18) et Raymond Gimbert (43) Président.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Ont été contrôlés, les comptes de l'activité administrative, les comptes de l'activité sociale et les comptes du journal PG-CATM. Les comptes annuels présentés ne comportent pas d'anomalie.

La Commission de Contrôle des Comptes a pu observer la concordance des différents comptes de liaison existant pour chacun des

secteurs (siège – action sociale – Journal PG-CATM).

Les membres de la Commission s'accordent pour déclarer à l'unanimité la régularité et la sincérité des comptes et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice 2018, ainsi que sur la situation financière du patrimoine de la Fédération au 31 décembre 2018.

Raymond Gimbert fait part de la profonde tristesse des membres de la Commission après le décès de Pierre Dürr et Jacques Goujat. Les comptes sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes.

COMMUNICATION DES VEUVES TITULAIRES AU COMITÉ FÉDÉRAL

Michèle Jaffre (81 - Tarn) communique le message envers les veuves qu'elle a rédigé. Elle propose la possibilité d'obtenir une voix délibérative (obtenue lors du Comité Fédéral d'avril 2019) pour les Veuves au Comité Fédéral. Elle adresse ses pensées amicales à la famille de Jacques Goujat.

Jeanine Valain (45 - Loiret), Veuve d'un ancien combattant d'Algérie depuis 1985.

Trésorière depuis 2005 de la section de Gien. Veuve en 2008, elle devient déléguée des veuves du Loiret en 2009 puis en 2010 pour la région Centre – Val-de-Loire et en 2018 pour la Fédération. Elle demande le rétablissement de la demi-part eu égard au service rendu à la France par le combattant et son épouse. C'est une discrimination envers l'ancien combattant lui-même. Une motion a été rédigée à l'attention des parlementaires pour faire entendre les revendications des veuves, et le rétablissement de la demi-part pour les veuves sans distinction d'âge.

Hubert Chazeau remercie les deux Veuves siégeant au Comité Fédéral de leur intervention et note qu'elles ont obtenu une voix délibérative lors du Comité Fédéral du 9 avril dernier.

Le Président délégué cède ensuite la parole à Pierrette Sarrazin : celle-ci propose de dresser un bilan de l'action sociale de la Fédération pour 2018.

BILAN DE L'ACTION SOCIALE DE LA FNCPG-CATM

Pierrette Sarrazin. Le social est un acte essentiel de notre Fédération. Nous remercions les responsables des AD pour leur vigilance à l'égard de leurs adhérent(e)s. Il faut aussi remercier les membres de la Commission Sociale de notre



Une partie de l'assistance.

Fédération, commission qu'il sera nécessaire d'étoffer et constituée actuellement du Secrétaire général, des trésoriers, d'une présidente d'AD (Nicolle Chrétien) et d'une secrétaire (Claudine Moraru).

Le travail de cette commission revêt deux aspects :

les subventions de fin d'année et les aides exceptionnelles.

Concernant **les subventions de fin d'année**, 7 300 aides ont été octroyées, pour un montant de 376 800 euros, étant précisé que ce versement est indépendant des ressources du demandeur. Il est rappelé que le bénéficiaire doit être malade, handicapé, dépendant ou adhérent ayant un enfant handicapé profond. Dans ce dernier cas où le parent peut être décédé, l'AD doit examiner au cas par cas si l'aide doit être maintenue à l'enfant, soit dans le cadre d'une action sociale ou en devenant adhérent en tant que sympathisant. Une subvention est également attribuée aux parents d'enfants scolarisés de moins de 25 ans (7 ou 8 cas en 2018). D'après P. Sarrazin, cette dernière catégorie est appelée à progresser dans les années à venir avec l'arrivée des OPEX.

Pierrette Sarrazin souligne l'importance de la relation de confiance entre la Fédération et les AD, celles-ci étant les mieux placées pour établir la liste des bénéficiaires, sensibles à une visite lors de la remise de ce cadeau. A noter que le but de cette action sociale est la visite au malade.

Il est rappelé la nécessité de respecter les dates d'envoi des formulaires pour faciliter le travail du secrétariat.

Pour 2019, le montant des aides devraient rester identique, soit 50 € pour les malades, 75 € pour les adhérents d'enfants handicapés et 500 € pour les parents d'enfants étudiants ayant des ressources inférieures au SMIC (à condition que l'étudiant ne travaille pas parallèlement).

15 associations n'ont demandé aucune aide, la plupart étant des AD à faible effectif, cela se justifiant par un manque de personnes susceptibles de traiter les dossiers.

Pour les AD. de dimension plus importante, elles effectuent probablement des actions sociales sur leurs fonds propres sans solliciter l'aide de la Fédération.

Concernant les aides exceptionnelles, 90 attributions ont été enregistrées en 2018, auxquelles se sont ajoutées les aides exceptionnelles pour inondations dans l'Aude, dégâts d'orage en Charente et incendies dans divers départements. Un montant total de 69 200 € a été octroyé pour 2018.

35 départements ont fait une ou plusieurs demandes et 11 demandes ont été classées sans suite.

Ces résultats donnent lieu à plusieurs réflexions :

- La constitution des dossiers peut paraître parfois insurmontable à certains : un peu de patience et de méthode (production des justificatifs au fur et à mesure de la constitution) est préconisée.

• La vigilance des AD. est importante dans la détection des adhérents qui ont besoin d'aide et qui n'osent pas se manifester.

• La relation de confiance entre les AD. et leurs sections est primordiale.

• Le rejet d'un dossier provient souvent de la disproportion entre le montant restant à charge et les revenus et avoirs bancaires ; néanmoins, le montant des économies n'est pas forcément un obstacle, comme l'a expliqué la représentante de l'ONACVG, Mme Fouret, lors de la dernière commission nationale des Veuves. Il n'existe pas de barème : seul existe un guide, dont les consignes sont adaptées au cas par cas.

Pierre Sarrazin propose ensuite à l'assistance de répondre aux questions que peut susciter cette présentation.

Claude Bideault (Eure), confronté à la maladie d'Alzheimer de par son épouse, aborde le sujet, ses conséquences et son manque de prise en charge par l'Etat.

Dans le département de l'Eure, une aide de l'ONACVG peut être accordée dès l'entrée du malade en EHPAD. Il serait souhaitable d'intégrer cette maladie dans notre rapport social, d'insérer un article dans le PG-CATM sur le sujet et d'attirer l'attention des élus sur cette maladie.

• Un intervenant ajoute qu'il ne faut pas oublier de faire appel aux compagnies d'assurance, car elles disposent pour certaines, telles que la GMF, d'un fond d'entraide pouvant intervenir pour aider les familles cotisantes en cas de maladie, accident, ou handicap.

Pierrette Sarrazin estime qu'il conviendrait de faire paraître un article sur le sujet dans le PG-CATM.

Concernant Alzheimer, **Yves Allanet (Ille-et-Vilaine/Côtes d'Armor)** rappelle que la Fédération a fait une collecte il y a quelques années pour financer la recherche sur cette maladie et qu'elle est par conséquent déjà engagée dans ce domaine.

Hubert Chazeau confirme qu'une campagne avait été menée pour financer le travail de 10 jeunes chercheurs dans la recherche sur cette maladie.

Nicolle Chrétien (Ardèche-Drôme) demande qu'un point soit fait sur les dossiers d'amélioration de l'habitat, car la plupart du temps des erreurs sont faites dans l'établissement des dossiers (pas de consultation de l'ANAH, démarrage des travaux avant présentation du dossier).

Pierrette Sarrazin rappelle aux Présidents d'AD les trois étapes à respecter dans la constitution des dossiers d'amélioration de l'habitat, figurant dans le guide du conjoint survivant :

1) Consulter les organismes de droit commun (ANAH, caisse complémentaire de retraite, conseils départementaux, mairie).

2) Adresser une demande à l'ONACVG.

3) Adresser le dossier à la Fédération.

Isabelle Soulard, déléguée des Veuves et Conseillère départementale de la Vienne, signale que les adhérents dans le besoin peuvent obtenir auprès de leur conseil départemental (DGAS) une aide d'urgence de 70 à 150. **Pierrette Sarrazin** propose ensuite à l'assistance de répondre aux questions que peut susciter cette présentation.

Pierrette Sarrazin signale que les différentes possibilités de financement d'hébergement en EHPAD ou maison de retraite figurent en page 30 du « Guide du Conjoint Survivant ».

Christian Buffet constate que la Fédération ne prend en charge les dossiers que lorsque l'ONACVG a déjà donné une aide. Ne serait-il pas possible d'éviter cette contrainte et que notre Commission sociale puisse statuer seule, sachant que les commissions solidarité de l'ONACVG ne se réunissent pas suffisamment souvent notamment en cas d'absence prolongée de l'assistante sociale.

Pierrette Sarrazin précise que si les commissions de

l'ONACVG ne permettent pas d'obtenir un résultat chiffré dans un délai de 6 mois, la commission sociale applique un forfait de 300 € susceptible d'être accordés par l'ONACVG. Dans certains cas, ce système n'est pas applicable, notamment s'il subsiste un reste à charge de 200 €. Une analyse au cas par cas est indispensable.

Hubert Chazeau procède à l'appel des membres départementaux du Comité Fédéral suppléant, ainsi que des quatre veuves de la Commission Nationale des Veuves représentantes au Comité Fédéral.

Une anomalie étant signalée au niveau de la Manche, la représentation de ce département sera modifiée à la suite de la réunion.

Hubert Chazeau donne la parole à Jacques Bastié pour la proclamation des résultats des élections des membres Nationaux.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ELECTION DES MEMBRES NATIONAUX AU COMITÉ FÉDÉRAL ET À LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES.

16 candidats se sont présentés pour 12 postes à pourvoir. Sur 137 inscrits, 109 votants ont été comptabilisés, dont 108 exprimés et 1 nul. La majorité absolue de 69 voix a été atteinte. Ont obtenu respectivement et sont élus :

Gérard POUPA	104 voix
Paulette CHOVELON.....	103 voix
Pierre SARRAZIN.....	99 voix
Pierre DESTARAC	97 voix
Hubert CHAZEAU	96 voix
Philippe BLANCHET.....	94 voix
Serge AUFFREDOU	90 voix
Armand FORT	87 voix
Georges MERLE	86 voix
Claude TERRASSON	84 voix

N'ont pas été élus :

Christian BUFFET	68 voix
Nicole RAVET.....	65 voix
François CRESEVEUR.....	65 voix
Paul FRAYSSE	62 voix
Roger BARBIEUX	43 voix
Mireille GOURLAN.....	35 voix

Hubert Chazeau constate que 10 membres ont été élus, alors que 12 postes étaient à pourvoir. Il cède la parole à Pierre Bellet.

Pierre Bellet précise que l'élection des membres nationaux se fait à partir des 12 candidats ayant obtenu la majorité absolue des voix, c'est-à-dire 50 % des votants arrondis au vote supérieur, soit dans le cas présent 69 voix. Il n'y aura pas de deuxième tour, seuls ceux ayant obtenu les 69 voix sont élus. Après consultation de l'assemblée pour revenir éventuellement à une majorité simple, **Hubert Chazeau** déclare les 10 membres nationaux, cités précédemment, officiellement élus et les félicite.

En réponse à Armand Fort, il ajoute qu'il sera procédé ultérieurement à un vote pour la composition du Bureau Fédéral et donne la parole à Gérard Poupa pour l'approbation des résolutions prévue ce jour.

(suite en pages 10 et 11)

Rencontre cordiale avec Mme Rose-Marie ANTOINE Directrice Générale de l'ONAC-VG



«Le Monde Combattant m'a fait confiance pour mener les réformes importantes nécessaires à l'ONACVG et je lui en suis très reconnaissante car il s'agit de garantir l'avenir de l'établissement».

Rose Marie Antoine a pris sa retraite à la mi-Juillet 2019, après six années et demie à la direction générale de l'ONAC-VG.

Administratrice générale elle a aussi été sous-préfète. Elle a exercé différentes fonctions importantes dans l'administration centrale du Ministère des armées où elle a été affectée à sa demande en 1995. Elle a été sous-directrice à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives et ce fut pour elle l'occasion de découvrir les instances du Monde combattant, le «G 12» et le Haut Conseil de la Mémoire Combattante instruit par la DMPA et présidé par le Chef de l'État. C'est dans ce cadre qu'elle a rencontré Jacques Goujat président de l'UFAC et de la FNCPG-CATM.

Ce dernier l'a accompagnée, en lui donnant des conseils très précieux qui l'ont aidée à bien connaître ce Monde combattant et à en comprendre sa culture. Elle a ensuite été nommée experte de haut niveau auprès du Secrétaire Général de l'Administration du ministère de la Défense pour le conseiller sur l'exercice de la tutelle des établissements publics dépendant du ministre des Armées comme l'ONAC-VG ... Elle a pu voir comment fonctionnait un Etablissement Public de l'extérieur. C'est donc, forte de ces deux expériences professionnelles enrichissantes qu'elle a pris ses fonctions à l'ONAC-VG où elle a été nommée, fin 2012, Directrice Générale de l'ONAC-VG. Elle a été la première femme à occuper ce poste.

«Le PG-CATM» : Est-ce qu'il n'a pas été difficile d'être la première femme à diriger l'ONAC-VG ?

Marie-Rose Antoine : Le Monde combattant me connaissait c'était un réel atout mais succéder à plusieurs préfets n'était pas facile, ce poste était très prisé et il a fallu très rapidement démontrer que j'étais en mesure de le tenir et de mener les réformes attendues par le ministre. Il importait aussi de convaincre le personnel que ces réformes étaient nécessaires pour l'établissement. Certains ont douté. L'ambiance était lourde d'autant que les rapports de la Cour des Comptes et du contrôle des Armées qui venaient d'être effectués étaient sévères. Certaines personnes pensaient même que je venais pour fermer l'Office, ce qui n'était pas le cas.

Mais ce qui m'attendait alors n'était pas simple. Je pense pourtant que c'était une chance. Pour tout fonctionnaire dont la première mission est de servir l'État, transformer un établissement comme l'Office et lui donner un nouvel avenir plus conforme aux attentes de la société a représenté pour moi un beau défi à relever, cela a été le plus beau challenge de toute ma carrière, même si les six premiers mois ont été difficiles. La feuille de route qui m'a été donnée était très contraignante, l'action la plus importante étant le transfert des 18 établissements publics. Cette action a été réalisée en quatre années. Le contrat d'objectifs et de performance 2014-2018 a été réalisé intégralement, tous les objectifs ont été atteints.

Il a profondément transformé l'action, les missions, l'organisation et l'image de l'ONAC-VG qui doit aujourd'hui prolonger et consolider sa mutation, avec un nouveau contrat d'objectif pour 5 ans.

Le 27 juillet dernier, le Conseil d'Administration a validé un document stratégique s'articulant autour de cinq axes :

- un axe dédié à sa mission de solidarité qui doit être consolidée après l'important travail de refonte mené depuis 2014 ;
- un axe consacré aux actions de reconnaissance et de réparation afin notamment de faciliter l'accès à ces droits ;
- un axe consacré aux actions de mémoire qui viseront à promouvoir une citoyenneté active et un lien vivant entre le Monde combattant et la jeunesse ;
- un axe consacré aux mesures de modernisation, de simplification et de rationalisation du fonctionnement de l'Office et de son organisation ; il s'agira notamment de se conformer aux orientations fixées par le programme de transformation gouvernemental «action publique 2022» ;

- un axe relatif à la gouvernance de l'Office et à l'œuvre nationale du Bleuet de France.

Ce qui suppose, là aussi, de nouvelles réformes très importantes à l'ONAC-VG.

Le PG-CATM : Comme ce fut le cas lorsqu'il a fallu se séparer des établissements médico-sociaux ?

R.-M. A. : le Ministre m'a demandé de transférer les 18 établissements médicaux-sociaux. La gestion des 9 écoles de reconversion professionnelles et des 8 EPHAD était devenue difficile très complexe du fait des nombreux interlocuteurs concernés, les ARS, les Conseils Départementaux, les préfets, ce travail très particulier ne correspondait plus à celui de l'ONAC-VG plus généraliste.

Les membres du Conseil d'Administration ont compris que cet héritage de leurs aînés ne pouvait plus prospérer au sein de l'ONAC-VG, cependant ils tenaient à ce que ces établissements perdurent et toujours au bénéfice des anciens combattants, c'est le cas dans le cadre des accords que nous avons passé avec les repreneurs publics et grâce au label Bleuet de France. Ce transfert a marqué les premières années de ma prise de fonction. Nous avons évité des fermetures de maisons de retraites vétustes, et nous avons su convaincre les ARS qui ont accepté de contribuer au financement de leur rénovation. Cette réforme a demandé une énergie importante à l'ensemble des agents mais elle a permis à l'ONAC-VG de revenir à ses missions historiques.

«Le PG-CATM» : Pourriez-vous nous en parler davantage ?

R.-M. A. : «Les missions originelles de l'ONAC-VG sont d'accompagner, d'aider et de soutenir dans la durée les anciens combattants de toutes les générations du feu.

Il s'agit de s'occuper de ceux qui ont combattu pour la France et qui ont besoin de réparation, de reconnaissance, de solidarité. Beaucoup sont revenus des guerres en grande difficulté.

Encore aujourd'hui, des soldats reviennent des théâtres d'opérations blessés, physiquement et psychologiquement, et nous devons les accompagner à retrouver leur place dans la société. Cela ne fut pas le cas pour les premiers combattants des OPEX qui ne nous connaissaient pas encore.

Depuis quelques années, notre établissement a engagé une démarche d'ouverture vers cette nouvelle génération du feu et une

action proactive a été menée auprès des chefs d'Etat-major qui ont accepté de nous confier ces jeunes gens qui ne nous connaissaient pas, ne se sentaient pas «anciens combattants» au sens propre du terme, alors qu'ils avaient des droits au même titre que leurs aînés, notamment la carte et les droits qui y sont rattachés, tout cela leur semblait lointain. Au début, ce fut délicat, car nos anciens n'avaient pas l'habitude de rencontrer des jeunes militaires d'actives sauf dans les cérémonies patriotiques. La méconnaissance existait de part et d'autre. Grâce aux conventions que nous avons passées avec les Etats-majors, l'ONACVG est devenu visible au sein des armées, il est maintenant reconnu comme un maillon essentiel de l'accompagnement des blessés, des pupilles, des familles endeuillées et nous agissons en liaison étroites avec les cellules d'aide aux blessés des armées.

L'ONAC-VG est aussi en charge du soutien des victimes d'actes de terrorisme depuis la loi de 1990. Ces dernières années, les nombreux attentats qui ont endeuillé la France ont généré des «Morts pour la France», des «Morts pour le service de la Nation» mais aussi de nombreux pupilles que l'ONAC-VG. Le centenaire du statut de pupille de la Nation a donné lieu à une grande manifestation à l'Élysée au cours de laquelle le chef de l'État a exprimé son soutien personnel et sa volonté de préserver ce statut protecteur.

«Le PG-CATM» : N'avez-vous pas cherché à rendre l'Office plus proche de ses ressortissants ?

R.-M. A. : «La particularité de l'ONAC-VG est d'être un établissement proche de son public. Il dispose pour cela d'un maillage territorial dense puisque nous comptons un service par département. Nous disposons aussi de Services en Afrique du Nord. Ces Services sont aussi sous l'autorité des Préfets. Ces dernières années nous avons fait en sorte que nos Services se rapprochent davantage des cités administratives pour être plus efficaces et disposer de tous les moyens pour venir en aide à nos ressortissants. Une cinquantaine de relogements, de déménagements, ont été effectués pour que nos personnels travaillent dans des locaux adaptés, modernes, informatisés, accessibles. Nous sommes proches de nos ressortissants grâce aussi aux nombreuses associations locales dont les présidents siègent dans nos conseils départementaux. A l'avenir nous devons aussi compter sur les nouveaux moyens mis à notre disposition pour nous rapprocher de nos ressortissants, les moyens informatiques notamment mais rien ne remplace le contact direct et ce contact nous l'avons et nous l'avons toujours eu.

«Le PG-CATM» : La mémoire et la citoyenneté ne sont-elles pas le 3^e pilier de l'action de l'ONACVG ?

R.-M. A. : La mémoire est importante, elle permet aux jeunes générations de comprendre le prix qu'ont payé leurs aînés pour la défense de nos libertés. Rappeler les valeurs qui animent le Monde combattant est notre mission et nous travaillons en étroite liaison avec le ministère de l'Éducation Nationale, sur l'histoire, la mémoire et même des sujets complexes comme la guerre d'Algérie. Notre force est d'être en contact permanent avec ceux qui peuvent témoigner de ces pages obscures de notre histoire, et non seulement les anciens combattants, les Harkis mais aussi les populations civiles comme les rapatriés. Nous avons en effet hérité des attributions du Service Central des Rapatriés et de la Mission Interministérielle des Rapatriés depuis 2015.

Les témoignages dans les écoles et le travail sur les archives sont essentiels, nous ne pouvons agir seul dans ce domaine. La DPMA nous accompagne, elle est totalement impliquée dans ce travail à nos côtés.

Nous avons aussi la charge et la responsabilité de l'entretien, de la rénovation et de la valorisation d'une grande partie du patrimoine mémoriel de l'État : Il s'agit de 275 nécropoles nationales, 9 hauts lieux de mémoire dont les plus emblématiques, le Mont Valérien, le

Struthof, la prison de Mont Luc, le Mont-Faron, Notre-Dame de Lorette... et 2 200 carrés militaires. Cette mémoire de pierre est essentielle à la compréhension de l'histoire.

L'immensité de ces cimetières où reposent des morts pour la France doit nous faire réfléchir. Il est utile de les faire visiter et de montrer les parcours de vie de ces hommes dont la vie s'est arrêtée dans la fleur de l'âge en combattant pour que vive la République.

L'ONAC-VG s'emploie à transmettre les messages de paix que la plupart de ces hommes ont laissés. C'est aussi pour cela que nous nous sommes portés volontaires sur l'expérimentation du SNU (Service National Universel). A cette occasion, nos agents présentent une maquette de cérémonie commémorative devant un monument aux morts, et définissent le rôle de chacun.

«Le PG-CATM» : Beaucoup ont dit ou reconnu qu'avec la disparition d'une personnalité comme Jacques Goujat, c'est toute une page du Monde combattant et de son histoire qui s'est tournée ?

R.-M. A. : De par son autorité naturelle, son charisme, son intelligence de situation et sa grande connaissance du monde combattant il occupait une place centrale : Jacques Goujat avait compris qu'il fallait être toujours vigilant pour maintenir les droits et que rien n'était totalement acquis, cela lui donnait une pugnacité extrêmement efficace. Il avait compris comment fonctionnaient les arcanes de l'État, de la Haute Administration comme du Parlement. Il avait un talent extraordinaire de négociateur. Il était véritablement le porte-parole, au-delà même de la FNCPG-CATM et de l'UFAC, du Monde combattant en général et de ce fait il était très respecté.

Ce n'est pas un hasard s'il a siégé à la Fédération Mondiale des Anciens combattants (FMAC), et s'il a été le Premier vice-président de l'ONAC-VG à battre un tel record de longévité au sein de cette maison si chère au Monde combattant. C'était une personne qui rassemblait malgré les polémiques sur les dates de la guerre d'Algérie et qui exhortait le Monde combattant à l'unité en permanence.

Sa disparition est une véritable perte pour l'ONAC-VG en particulier qui aborde une nouvelle étape de transformation et de rationalisation sous le regard de Bercy et qui aurait besoin de sa sagesse et de sa clairvoyance. Le nombre d'anciens combattants diminue inexorablement et cela aura des conséquences sur l'établissement. Si ce dernier ne mise pas sur la jeunesse et la transmission de la mémoire et de la citoyenneté, il aura des difficultés à se maintenir dans le long terme car l'action sociale ne suffira pas à garantir son avenir. Jacques Goujat avait compris que l'ONAC-VG allait vivre des moments difficiles et que la vigilance était de mise. Je m'appuyais beaucoup sur lui dans l'exercice de mes fonctions et il était toujours de bons conseils. Patience et persévérance, c'était son credo.

«Le PG-CATM» : Si ce n'est pas présomptueux, de quoi resterez-vous le plus fier de votre action au sein de l'ONACVG ?

R.-M. A. : C'est d'avoir eu le sentiment de garder la confiance du Monde combattant même dans les moments difficiles. Je n'ai jamais caché mes opinions sur l'établissement, j'ai toujours tenu un langage de vérité au risque de choquer certains. Ce qui comptait avant tout pour moi était de servir au mieux les intérêts des anciens combattants mais aussi ceux de l'État ce qui est évidemment possible et nécessaire. J'ai été suivie par les associations et par la FNCPG-CATM en particulier pour laquelle j'ai un véritable attachement.

J'ai toujours porté leur message de paix et de solidarité parce que je sais ce qu'ils ont consacré à la France. J'ai été enfant pendant la guerre d'Algérie, j'ai vu ces jeunes gens un peu plus âgés que moi souffrir durant cette période très difficile, je sais les malheurs qu'ils ont dû endurer et j'ai senti naturellement le devoir de défendre leurs intérêts. Ma fierté est d'avoir leur confiance.

Je les défendrai toujours envers et contre tout !

Propos recueillis par Paul Phillipart.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE (suite de la page 7)

Pierre Bellet intervient pour compléter les résultats des élections des membres nationaux donnés partiellement. Considérant les résultats en fonction des suffrages exprimés, la majorité de voix requise pour être élu est donc de 54 au lieu de 69. Dans ces conditions, il est possible d'attribuer les 11^e et 12^e postes aux candidats ayant obtenu 68 et 65 voix.

Deux candidats ayant obtenu 65 voix, en l'occurrence Nicole Ravet et François Creseveur ; ce dernier se désiste sur proposition de Pierre Bellet, étant déjà membre du Comité Fédéral en tant que Président d'Association départementale du Morbihan.

Pierre Bellet déclare donc élus en tant que membre national Christian Buffet (68 voix) au 11^e poste, Nicole Ravet (65 voix) au 12^e poste et complète la liste communiquée précédemment, sachant que leur mandat n'est valable qu'un an.

A la demande d'un intervenant, les 12 membres nationaux élus se présentent individuellement.

RÉSOLUTION SUR LA VENTE DES LOCAUX DU 46, RUE COPERNIC

Concernant la vente du siège du 46 Copernic, Gérard Poupa rappelle que ce projet avait été initié par J. Goujat il y a plus d'un an et demi et aboutit à présent, après moult tractations, à une promesse de vente à une société française, URGO, spécialisée dans la vente de produits pharmaceutiques.

Le Comité Fédéral a donné son accord pour la vente du 46 rue Copernic et il avait été convenu de réinvestir le produit de cette vente dans l'achat de locaux plus petits, mieux adaptés à notre activité, situés dans un périmètre facilement accessible par les transports en commun. Dans un premier temps, Hubert Chazeau soumet au vote de l'assemblée la vente du siège du 46 rue Copernic. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION ACCORDANT UN DROIT DE VOTE AUX DEUX MEMBRES TITULAIRES DE LA COMMISSION NATIONALE DES VEUVES

La résolution accordant un droit de vote aux deux membres titulaires de la Commission Nationale des Veuves est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

Pierrette Sarrazin rappelle que les Veuves ont été admises au sein de la Fédération en 1975 et que les deux veuves titulaires au Comité Fédéral avaient jusqu'à présent une voix consultative. A noter qu'un historique des Veuves au sein de la FNCPG figure dans le guide du conjoint survivant.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION NATIONALE DES VEUVES

Hubert Chazeau énumère alors la liste des représentantes par région à la Commission Nationale des Veuves pour 2019/2020. Avant de procéder à l'élection du Bureau Fédéral, Hubert Chazeau présente un nouveau membre entré récemment au Comité d'Honneur de la Fédération, en l'occurrence Christian Brettes.

Hubert Chazeau lui remet la médaille Or Fidélité de la FNCPG-CATM, au titre de son dévouement au sein de la Fédération, dans le cadre de son département des Landes, de la région Aquitaine et du Bureau Fédéral, où il a œuvré pendant quelques années.



Christian Brettes remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée au travers de cette décoration actant son entrée au Comité d'Honneur. Il essaiera de s'en montrer digne.

RÉSOLUTIONS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE ET EXTRAORDINAIRE

En dernier lieu, Hubert Chazeau donne lecture des textes des cinq résolutions concernant l'approbation des comptes, l'affectation des résultats 2018, la fixation de la cotisation 2020, la désignation des membres de la Commission de Contrôle des comptes, le maintien des tarifs du PG-CATM et de ses Editions départementales. Elles sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité par l'Assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

GUSTAVE ROUSSY

Le Président délégué Hubert Chazeau fait un bref rappel sur Gustave Roussy établissement demi-public, demi-privé de lutte contre le cancer, premier centre de ce type en Europe et faisant partie du « top cinq » des centres de recherche.

12 000 nouveaux patients y rentrent chaque année.

En 2018 la Fédération a été parmi les plus gros donateurs. Plus de 500 000 euros de dons des associations de la Fédération ont permis le financement de 12 chambres de l'Unité la Plaine pour les enfants malades et leurs parents. L'inauguration a eu lieu en septembre dernier par Mme Darrieussecq.

Paulette Chovelon (*Secrétaire générale adjointe*) avant d'aborder le sujet d'Internet, remercie tout particulièrement **Jean-Pierre Joué (66 - Pyrénées Orientales)** qui a évoqué les sympathisants et les descendants. Elle-même est fille d'ancien combattant. Son Père était un engagé de moins de 20 ans dans le deuxième conflit mondial, puis plus tard est parti en Indochine. Si elle a été élue en Isère en 2010 présidente d'association, et reconnue par tout le monde associatif c'est sans doute dû à cela. Son Père avait la Croix de Guerre qu'elle a pu voir qu'à son décès. Elle ajoute que dans son cas, et celui d'autres également comme elle, le terme de descendant serait plus juste que celui de sympathisant. Dans les statuts de l'association de l'Isère les descendants d'anciens combattants sont à part entière reconnus. Il y a en effet, très souvent, dans chaque famille, un ancien combattant. C'est la preuve d'une plus grande reconnaissance que le terme de sympathisant. Paulette Chovelon ajoute qu'elle rejoint le sentiment du Président délégué Hubert Chazeau concernant les commémorations. Grenoble est la « capitale des maquis » ce qui laisse imaginer le nombre des cérémonies organisées, plusieurs fois par semaine.

NOTRE COMMUNICATION

Le site Internet : Paulette Chovelon indique que le site Internet récemment créé ne peut vivre que grâce au concours de tous.

Si l'information circule et revient vers elle ensuite il y a toute chance qu'elle soit introduite dans le site. Dans le cas contraire ce sera compliqué. Pour le moment le site comprend un certain nombre de pages, mais il n'est pas impossible d'en rajouter par la suite, en fonction des besoins qui interviennent. Les mises à jour se font régulièrement pour parfaire l'information. Elle invite donc chacun ayant ses coordonnées à faire remonter le plus d'informations possible pour enrichir notre site Internet.

La carte du combattant : La carte du combattant attribuée de 1962 au 1^{er} juillet 1964 commence à arriver. 13 000 cartes ont déjà été distribuées. Il y a de nombreux dossiers, environ 50 000, et il faut laisser le temps nécessaire pour les traiter.

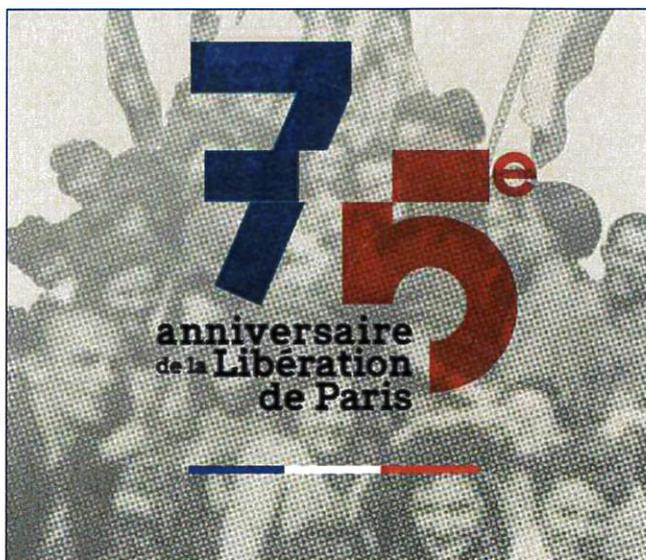
Un interlocuteur indique que la prochaine commission pour la délibération des cartes du combattant aura lieu le 21 mai 2019. Sans autre question, Hubert Chazeau clôture l'Assemblée Générale.

CÉLÉBRATION DU 75^e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION DE PARIS

Plusieurs cérémonies symboliques et militaires ont célébré ce «moment décisif et exaltant» selon Anne Hidalgo, maire de Paris, que fut l'expulsion en août 1944 des troupes allemandes, 1 500 jours après avoir hissé la croix gammée en haut de la Tour Eiffel. C'est justement au pied du célèbre monument que les festivités ont débuté le 25 Août 2019, avec un hommage aux six sapeurs-pompiers de Paris qui avaient monté les escaliers de la dame de fer sous le feu ennemi pour remplacer l'étendard nazi par le drapeau tricolore.

Parmi eux, le capitaine Lucien Sarniguet, qui n'avait «jamais digéré l'humiliation» de voir la croix gammée flotter dans le ciel Paris». A midi, un large drapeau français a été déployé le long d'un câble d'acier au niveau du 1^{er} étage de la tour, figurant l'ascension du commando 75 ans plus tard, devant une petite foule de touristes curieux massés derrière les rangs de pompiers, officiers et élus.

La Deuxième division blindée a été mise à l'honneur, ensuite, au sud de la capitale, là-même où le général Leclerc et ses hommes sont entrés dans Paris le 25 août 1944, avec la cérémonie au monument de la porte d'Orléans suivie par un «défilé de la liberté» jusqu'à la place Denfert-Rochereau : un cortège de véhicules militaires, sur lesquels étaient juchés soldats et civils en tenue d'époque, ont défilé sous un soleil éclatant le long de l'avenue qui porte le nom du héros militaire, faisant hurler les sirènes, alors qu'une foule de badauds, dont certains portaient béret ou jupe haute, s'était massée sur les trottoirs, la mairie de Paris ayant invité les Parisiens à assister au défilé **«habillés selon la mode vestimentaire de l'époque»** et encouragé les habitants et commerçants du quartier à décorer balcons et terrasses aux couleurs tricolores.



INAUGURATION DU NOUVEAU MUSÉE DE LA LIBÉRATION

Enfin, place Denfert-Rochereau, au-dessus du QG du colonel Rol-Tanguy, chef des Forces françaises de l'Intérieur (FFI) d'Ile-de-France, à 20 mètres sous terre dans les catacombes, a été inauguré un nouveau musée consacré aux quatre années d'occupation nazie et la semaine d'insurrection qui y mit fin, installé dans les pavillons Ledoux.

«C'est quand même quelque chose d'émouvant car ça fait partie du patrimoine historique de ma famille, c'est important que ce



PC qui était fermé soit ouvert au public» confiait l'un de ses fils, Jean Rol-Tanguy. *«On s'aperçoit que les derniers résistants sont en train de mourir que les grands parents qui pouvaient raconter, disparaissent et que cette histoire devient un peu floue. Du coup, le musée trouve sa place, prend la relève du récit»* soulignait Sylvie Zaidman directrice du Musée du Général Leclerc - Musée Jean Moulin (de son nom complet). Mieux mis en valeur, le nouveau musée de la Libération devrait pouvoir contribuer davantage au travail de mémoire que celui ouvert de 1994 à 2018 sur la dalle de la gare Montparnasse.

«Il est de la responsabilité de nos générations nées après la guerre, nous qui avons eu la chance de vivre en paix et d'entendre directement les récits des témoins et des héros de l'époque, de conserver la mémoire en disant l'histoire, de préserver et de transmettre les traces de ce moment extraordinaire de l'histoire de notre pays et de Paris, d'expliquer comment des hommes si parfaitement différents dans leur origine et leur parcours, le Général de Gaulle, Philippe de Hautecloque, Rol Tanguy mais également des femmes, Olga Bancic réfugiée roumaine à Paris et membre du groupe Manouckian, Madeleine Colomb ambulancière de la 2^e DB, se sont engagés au péril de leur vie, pour la défense de l'honneur de la France et la liberté des Français» a déclaré Anne Hidalgo.

La veille, Paris avait rendu hommage aux combattants étrangers, notamment les Espagnols de la «Nueve», les premiers à avoir pénétré dans la capitale occupée, le 24 août 1944, grâce à une fresque qui retrace le parcours dans Paris de cette 9^e compagnie de la 2^e DB. La capitale s'était ainsi, soulevée en août 1944, sans attendre l'arrivée des Alliés, et le 25, au terme d'une semaine de grèves, de barricades et de combats de rue sanglants, Paris accueillait de Gaulle qui, arrivé de Rambouillet (Yvelines), pouvait enfin proclamer «Paris libéré».

Au total, la «bataille de Paris» aura coûté la vie à près de 1000 FFI, 130 soldats de la 2^e DB et environ 600 civils, ainsi qu'à plus de 3 000 soldats allemands.

LA VIE DES DÉPARTEMENTS

PUY-DE-DÔME UNE RENCONTRE SUR LE TERRAIN



Mme Geneviève Darrieussecq secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées en visite dans le Puy-de-Dôme s'est arrêtée à Orcines.

Le jeudi 26 juin, Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées chargée des anciens combattants était de passage dans le Puy-de-Dôme, venue visiter le centre où se déroulait à titre d'expérimentation le premier stage du service national universel (SNU). C'est à Orcines proche de Clermont-Ferrand que 137 adolescents viennent de terminer leur séjour.

Dans l'après midi en préfecture avec la participation de Mme la préfète, profitant de ce déplacement, Mme la secrétaire d'État a rencontré une vingtaine de représentants du Monde combattant. Trois responsables d'associations sont intervenus par des questions préparées en commun avec le corps préfectoral et les services de l'Onacvg.

Parmi les points abordés : le stage SNU, les porte-drapeaux, et la situation actuelle concernant les anciens combattants. Georges Merle, Président départemental et membre du Bureau national de la FNCPG-CATM OPEX dans une brève présentation a rappelé que notre société évolue, des événements sans précédent bousculent les habitudes.

Le Monde des anciens combattants vieillit, aussi la présence de l'ONAVG est indispensable dans les départements. Or des projets sont à l'étude. Les anciens combattants et les ressortissants sont inquiets ; il est demandé des éclairages sur les mesures envisagées. Il a également posé des questions sur le mémorial OPEX et la carte du combattant.

Mme la secrétaire d'Etat a répondu que les ONACVG seraient

maintenues, des aménagements seront nécessaires suivant les situations qui sont très disparates d'un département à un autre.

- A la question concernant la quatrième génération du feu (OPEX) : Édification du Mémorial en hommage aux morts. L'inauguration est-elle toujours prévue en fin d'année ? Des modalités de financement de l'Etat pour la participation à la cérémonie pourraient-elles être envisagées ? (hébergement transports pour les familles ascendants et descendants)

En réponse : Ce dossier n'avancé pas vite je l'ai repris personnellement. La date sera fixée en fonction du calendrier de la Présidence. Pour les frais des familles la question devra être étudiée.

- Attribution de la carte du combattant pour ceux ayant servi quatre mois en l'Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964. Dans le département environ 400 demandes sont parvenues à l'ONACVG et plusieurs anciens ont déjà reçu leur carte. Le président Merle indique qu'il serait souhaitable de préciser les modalités d'application, (date de jouissance, et bénéficiaire de la demi-part fiscale.)

Madame la secrétaire d'État propose que cela doit être examiné et de voir avec l'ONACVG.

A la suite de ces entretiens très fructueux, Madame la secrétaire d'État a remis quatre croix du combattant à des OPEX. Les échanges se sont poursuivis au cours d'un rafraîchissement.



COMMUNIQUÉ

Mme Véronique Peucelle-Delelis vient d'être nommée Directrice Générale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre. Elle connaît bien le Monde combattant et le rôle essentiel de l'ONACVG. Elle succède à Mme Rose-Marie Antoine partie à la retraite en juillet dernier. Bienvenue à la nouvelle directrice.

Le THYM, c'est MAGIQUE !

Il est vrai que si pour nous le THYM parfume divinement nos petits plats, il ne se limite pas qu'à cela... Bien loin de là !



Le THYM :
une plante « ÉPATANTE » aux multiples vertus thérapeutiques

Aujourd'hui, les plus grandes instances médicales tout comme les Professeurs, Médecins et Cancérologues recommandent plus que jamais le thym. Ils voient en lui un remède naturel de tout premier choix pour aider à soigner une multitude de problèmes de santé. Le thym est un tout puissant :

**Antibiotique,
Antioxydant,
Anti-inflammatoire,
Digestif,
Immunostimulant,
Antidouleur
Tonique et stimulant,
Bactéricide, Antiviral,
Diurétique, Expectorant...**

...et toutes ces vertus sont scientifiquement démontrées ! «Le Livre du THYM» vous révélera 1001 remèdes très simples à appliquer pour aider à vous soulager en cas de :

- ✓ Digestion difficile, constipation, diarrhée, gaz..
- ✓ Grippe, Rhume, Toux
- ✓ Acné, Eczéma, coups de soleil et même furoncles !
- ✓ Bronchite, allergies
- ✓ Sinusite chronique
- ✓ Mauvaise haleine
- ✓ Fatigue, manque de tonus
- ✓ Déprime...et bien d'autres !

COTÉ MAISON, le Thym n'est pas en reste non plus. Il n'y a pas mieux pour assainir une maison, vous débarrasser des odeurs de friture, des moustiques...

Autant de prodigieuses vertus dans un simple brin de thym? Est-ce possible ? Vérifiez le par vous-même... Demandez vite votre exemplaire pour un **Essai Satisfait ou Remboursé de 30 jours.**

SACRÉE POMME de TERRE !

1000 et 1 Usages Insoupçonnés de la Pomme de Terre pour votre Santé, votre Beauté et votre Maison...

La pomme de terre, on adore la manger! Ce que l'on sait par contre beaucoup moins d'elle, c'est qu'elle cache aussi 1000 et 1 vertus pratiquement inconnues ! Bien plus qu'un simple aliment, la pomme de terre est aussi un merveilleux REMÈDE - SANTÉ. Elle est de plus une remarquable alternative à vos produits de BEAUTÉ, d'ENTRETIEN de la maison et même de BRICOLAGE...

Question SANTÉ, la pomme de terre est incroyable !

De nombreux scientifiques lui accordent toute leur attention car ils voient en elle un FUTUR remède contre des pathologies telles que le diabète, le cancer, Alzheimer, les maladies cardiovasculaires, l'obésité...

En attendant les résultats de leurs études, découvrez dans « Sacrée Pomme de Terre ! » comment elle contribue à SOULAGER TRÈS VITE :

- ✓ un coup de soleil ou une brûlure
- ✓ vos jambes lourdes
- ✓ la migraine
- ✓ la bronchite
- ✓ une entorse
- ✓ l'angine
- ✓ la gastrite
- ✓ un ulcère d'estomac
- ✓ un eczéma
- ✓ un furoncle
- ✓ une crise de goutte ou d'hémorroïdes.

Être VOTRE SUPER ALLIÉE

pour aider à :
 ✓ protéger votre cœur
 ✓ vous débarrasser définitivement de vos VERRUES, votre acné
 ✓ purifier votre foie et votre vésicule biliaire
 ✓ diminuer votre tension, vos triglycérides et votre taux de cholestérol
 ✓ oublier vos problèmes de mémoire et même PERDRE DU POIDS !

Pour votre BEAUTÉ, elle vous surprendra !

Découvrez comment un aliment aussi simple et si bon marché que la pomme de terre vous aidera à :

- Gommer vos rides, vos cernes, vos points noirs, vos cicatrices, vos taches de vieillesse
- Blanchir ou éclaircir votre peau
- Concocter des soins 100% naturels pour contrer la CHUTE de CHEVEUX et même activer la repousse de tout nouveaux cheveux
- Illuminer votre teint - avec le Secret du teint laiteux des femmes de l'Est
- Réaliser vous-même une teinture ANTI-CHEVEUX GRIS... Le résultat est incroyable !



Contre VOS DOULEURS, utilisez la patate !

Les Anciens avaient toujours recours à la pomme de terre pour apaiser toutes sortes de douleurs - y compris les plus aiguës ! Dans « Sacrée Pomme de terre », découvrez comment ils éloignaient des douleurs telles que les rhumatismes, la sciatique, le lumbago, une rage de dent, l'arthrite, un mal de tête etc.

Côté MAISON, BRICOLAGE et même JARDINAGE, la Pomme de Terre, vous ne pourrez plus vous en passer !

Découvrez des dizaines de trucs et astuces d'antan pour tout entretenir, détacher, laver, assainir, « astiquer »...

Une SIMPLE POMME de TERRE pour :

- Éliminer les désagréables odeurs de poisson, cendrier froid, moisi, frites...
- Retrouver votre carrelage et vos tapis comme neufs
- Éliminer les salissures et traces de doigts sur vos murs, vos portes et tables en verre
- Avoir en permanence un pare-brise et des miroirs super propres ou une argenterie digne des plus grands palaces
- Blanchir vos voilages, éliminer facilement des taches d'herbe, de colle, de terre...
- Vous débarrasser sans produits chimiques des blattes, cafards et autres bestioles...
- Rendre toute leur brillance à vos casseroles ou vos verres

Il y a tant et tant d'autres choses à dire encore...

La pomme de terre est SURPRENANTE et peut si bien remplacer à elle seule quantité de soins de beauté ou corporels, de produits d'entretien, de bricolage... Qu'il serait dommage de ne pas en savoir plus à son sujet !

La pomme de terre, « vraiment TOUT pour elle ! » Une chose est sûre : vous ne la verrez plus de la même manière. Pour en avoir le cœur net, vérifiez-le par vous-même !

SATISFAIT ou REMBOURSÉ ! Demandez votre exemplaire et consultez-le tranquillement pendant 30 jours.

Vous y apprendrez d'innombrables trucs et astuces d'hier et d'aujourd'hui qui transformeront votre vie... Et c'est cela le plus important ! Les stocks sont limités, agissez vite !

☎ 09 72 47 43 98

www.laboutiquedubourdon.com

BON POUR 30 JOURS DE LECTURE - SATISFAIT OU REMBOURSÉ

à retourner à la Boutique du Bourdon - 13, rue Pasteur - 74100 Ville La Grand - 09 72 47 43 98

✓ OUI, Veuillez me faire parvenir les ouvrages suivants:

« Sacrée Pomme de Terre » au prix de 25 €.

« Le Livre du Thym » au prix de 25 €

Economisez 12,50 € ! Commandez les 2 livres pour seulement 37,50 €.

J'ajoute + 5 € de participation aux frais de port. Droit de restitution de 30 jours.

Total : _____ que je règle par chèque à l'ordre de la Boutique du Bourdon

Pour un règlement par Carte bancaire, appelez le 09 72 47 43 98

Nom/Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Email :

Tél :



CADEAU GRATUIT
Répondez vite et vous recevrez GRATUITEMENT ce livret épatant "Des JUS pour la SANTÉ"
Passez commande dès aujourd'hui.

Ces livres sont des recueils de remèdes et recettes populaires et historiques. Ils donnent des idées pratiques, suggestions et anecdotes. L'éditeur ne donne aucun avis médical et ne prend en aucun cas que son contenu puisse remplacer les soins médicaux dispensés par un personnel qualifié. En cas de problème médical, demandez l'avis de votre médecin. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf refus de votre part, ces informations pourront être utilisées par des organismes liés contractuellement avec la Boutique du Bourdon.

LA BALLADE HÉROÏQUE DU SOLDAT LABONTÉ

par Robert Frédéric Durin

Ci-dessous le texte d'une ballade québécoise mettant en scène le soldat Gaétan Labonté venu de Sainte-Rose du Nord au Québec pour le débarquement de Normandie et qui a fait une rencontre imprévue ce jour là.

Je ne sais pas pourquoi, à l'approche d'une fête, ça me revient. Chaque année plus fort...

Il y avait ce petit garçon, toujours à courir dans le vent, du côté de la mer. C'était... il y a longtemps ... sur une plage de Normandie... Le père, écoutait la radio, l'oreille collée sur le poste.

– Ça ne va plus tarder ! qu'il disait. Le grand jour, demain...

Alors le petit garçon allait les attendre... les Américains !

Et quand ils ont débarqué par un matin de juin, le père a dit :

– reste à la maison, p'tit, ça va faire du vilain !

Mais l'enfant, comme à son habitude, a couru dans le vent, du côté de la mer. Tout autour, ça mitraillait, mais là où il était, il y avait ... comme une île, ouais ... un flot de paix.

Le soldat a dévalé du haut de la dune ...

– Hello !

Il était jeune, il était grand ... il a souri,

– Salut, p'tit ! Tu vas bien ?

Et il parlait français, ce drôle d'Américain.

L'enfant ne l'a vu qu'une fois ... et c'était ce jour-là. Tous deux se sont assis à l'abri, au pied de la dune.

– Attends, p'tit : les autres vont arriver...

Malgré son drôle d'accent, ils se sont bien compris ... malgré l'océan qui les séparait... mais grâce à des ancêtres qui les unissaient.

– T'as du chewing-gum ?

– Tiens, p'tit, prends ! ... On va peut-être bien vous débarrasser des «autres».

«Des autres» ... Justement, c'est à cause d'eux qu'il avait eu l'envie de partir et de quitter cette Gaspésie qui lui collait au cœur ... Il disait «par chez nous» ... et c'était le Québec !

Il a raconté le lac Saint-Jean... les Iles de la Madeleine ... l'Acadie ... Le Mont-Royal !

Et les mots sonnaient aux oreilles de l'enfant, car ils avaient traversé l'Atlantique. Le sergent les avait emportés avec lui, et puis les grands espaces, les longs hivers de neige, l'été des Indiens aux érables incendiés...

Il parla aussi de son meilleur copain mort la veille ... et puis aussi du 22^e régiment de Joliette. Il disait ... «la Légion», et il parlait du coquelicot cueilli au bord des champs quand on se fait une tache de sang.

– Comment tu t'appelles ?

– Jacques, dit le petit garçon.

– Ah ! Nous autres on en a eu un, de Jacques, un grand, Jacques Cartier...

Et l'enfant comprit pourquoi ils parlaient la même langue, lui et le soldat.

Sur un petit bout de papier, le soldat a griffonné son adresse, et son nom... Son nom. C'était Gaétan Labonté... le même qu'il y a aujourd'hui sur une croix du grand cimetière planté de bois blanc.

Gaétan Labonté, il 'a eue, sa tache de coquelicot, pour avoir apporté la liberté, si loin de chez lui, à un enfant devenu son ami...

Jamais je ne l'oublierai, cet espèce d'Américain d'un jour maintenant lointain. Une fois de plus, Mme Labonté, je vous enverrai une carte d'anniversaire en mémoire de cette date, à Saint-Rose-du Nord, Québec.

Car ce petit garçon toujours à courir dans le vent du côté de la mer, ouais, ce petit garçon ... c'était moi !

RECTIFICATIF

- Une regrettable erreur s'est glissée dans l'article relatant le nouveau Bureau national de l'UFAC publié en page 2 du numéro 1004; En effet, il fallait lire «**Union Française des Anciens Combattants**» au lieu de «**Union Fédérale des Anciens Combattants**».
- Merci de votre compréhension.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL «LE PG-CATM»

Je désire m'abonner au journal national «**LE PG-CATM**» moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal «**LE PG-CATM**», 46 rue Copernic, 75116 Paris.

⁽¹⁾ Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

**LES MOTS
CROISÉS
DE PIERRE NIVET**



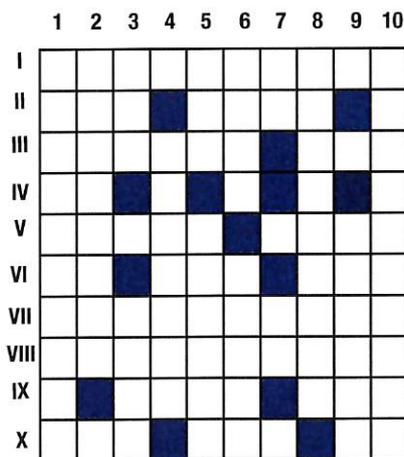
HORIZONTALEMENT

- I. Sues.
- II. Transport urbain – Petite baie.
- III. Manière de vivre – Années.
- IV. Aperçu.
- V. Prénom féminin – Ville.
- VI. Rôti sans voyelles – Pièce de charrue – Masse de pierre.
- VII. Assaisonnement.
- VIII. Non sédentaire.
- IX. Partie de cheminée – Cheville de golf.
- X. Amour bestial – Dégout – Nazis.

VERTICALEMENT

1. Barque au Canada.
2. Acte d'un fait.
3. Arma indienne – Nouat.
4. Possèdent un avoir.
5. Enclos – Ventilera.
6. Roue de voiture – Ornes.
7. bout d'ibis – Centre de lias.
8. Résistèrent.
9. Rases les poils.
10. Mises en doute.

PROBLÈME n° 215



SOLUTION DU PROBLÈME N° 214

HORIZONTALEMENT

- I. APERCEVOIR. II. URBAINES. III. BIO - MINEUR. IV. EAU DE VIE. V. REU - RN - AS. VI. GLU - BASAI. VII. RIEN - IDE. VIII. SU - CITERAI. IX. TIGE - AIR. X. EAU - EST - TE.

VERTICALEMENT

1. AUBERGISTE. 2. PRIA. 3. EBOUEUR - TU. 4. RA - DU - ICI. 5. CIME - BEIGE. 6. ENIVRANTES. 7. VENINS. 8. OSEE - AIRA. 9. AIDAIT. 10. RARES - EIRE.

LA VIE DES DÉPARTEMENTS

SARTHE

**Congrès départemental des ACPG-CATM
Dimanche 16 juin 2019 à Tuffé**



Une haie de porte-drapeaux à la sortie de l'office religieux.

COMMUNIQUÉ - RASSEMBLEMENT 2020

Un appel auprès des présidents de sections et des présidents cantonaux pour organiser le Rassemblement 2020.

Merci de prendre contact dès que possible avec le siège 14, rue du Père Mersenne sinon cette manifestation n'aura pas lieu

Le Président départemental : B. Dupont

**VENEZ NOMBREUX À LA CÉRÉMONIE PÈLERINAGE
LE MERCREDI 16 OCTOBRE 2019
A NOTRE-DAME DE LORETTE**

Société
SNAPP
REPORTAGES
Boutillier
Georges

B. P. 27
92250
La Garenne
Colombes
Portable
06 75 66 45 29

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tel : 01 40 02 99 00

LE PG-CATM

**68^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
SEPTEMBRE 2019 - N° 1005**

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.

Directeur de la publication : Georges Merle
Administration-Rédaction :
46, rue Copernic, 75116 PARIS

Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :

Le numéro : 1,82 € - Un an (11 n°) : 20 €

Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET

Parc de la Vatine 11 rue Pierre Gilles de Gennes
76130 MONT SAINT-AIGNAN



Les Vignobles Lalande-Moreau
6, place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion

*Un Vin Remarquable
à prix exceptionnel !*

49€95 seulement
au lieu de 99€95*
jusqu'au 9 octobre 2019

OFFRE SPÉCIALE "MÉDAILLE D'OR"

2016 : un Millésime exceptionnel !



La Médaille d'Or au Concours de Bordeaux :
Le Château Bernot 2016 a été justement récompensé
d'une Médaille d'Or au prestigieux Concours
de Bordeaux en 2017, la consécration suprême
pour ce magnifique vin de Bordeaux AOC !

BORDEAUX AOC, CHÂTEAU BERNOT 2016

Le Château Bernot est une propriété familiale depuis le XVIème siècle, située au Sud-Est de Bordeaux. Les vignes âgées en moyenne de 22 ans, prospèrent sur une superficie de 50 ha et profitent d'un sol sablo-limoneux et argilo-calcaire. L'encépagement est constitué de Merlot (61%), pour la rondeur et la finesse, de Cabernet-Sauvignon (32%) pour l'équilibre et l'aptitude au vieillissement et de Cabernet-Franc (7%) pour le fruité. Sa situation géographique, son encépagement et la maîtrise des techniques traditionnelles de Bordeaux : tout concourt à la réussite de ce Vin d'Exception.

- ◆ **Robe** : jolie robe rubis, soutenue.
- ◆ **Nez** : long et fruité, il dévoile de superbes arômes de fruits rouges. Il possède une belle fraîcheur, avec de légères notes mentholées en finale.
- ◆ **Bouche** : fine et bien équilibrée, elle dévoile une attaque souple avec un beau développement de petits fruits rouges croquants, un joli grain et une fine structure tannique toute en longueur.

Ce Bordeaux AOC d'Exception, à la fois gourmand et bien structuré, possède un très bon potentiel de garde de 4 ans. Il se déguste idéalement sur une salade de pâtes, des côtes d'agneau grillées, un poulet rôti, des lasagnes à la bolognaise, des fromages (Saint Nectaire) ou une tarte aux fruits rouges.



Mis en bouteille
à la Propriété



8 bouteilles achetées

+ 4 bouteilles OFFERTES
(soit 4 x 6€25 = 25€)



+ Frais de port GRATUITS

0 €
16€

Soit une économie totale de **41€**

LIVRAISON GRATUITE de votre colis

COMMANDES RAPIDES ▶ ☎ 0 892 160 168 Service 0,40 €/min + prix appel ▶ @ www.lalandemoreau.com (paiement sécurisé)
Tél 7 jours/7 de 8h à 20h - Renseignements : du lundi au samedi de 8h30 à 18h

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

OFFRE SPÉCIALE "MÉDAILLE D'OR" Dans la limite des stocks disponibles

Bon à retourner avant le 09/10/2019 à : Les Vignobles Lalande-Moreau - 6 Place Bouqueyre - 33335 SAINT-ÉMILION

VOTRE CODE AVANTAGE :
M1089

OUI, je désire bénéficier de votre Offre Spéciale "Médaille d'Or", et de votre Garantie "Enchanté ou Remboursé".
SANS AUCUN ENGAGEMENT ULTÉRIEUR.

▶ Veuillez me faire parvenir :

8 bouteilles (75 cl) de Bordeaux AOC CHÂTEAU BERNOT 2016 - Réf. L1634 au prix de 49€95 seulement.

+ 4 bouteilles OFFERTES 25€

+ Les frais de port* GRATUITS 16€
Soit une économie totale de 41€ !

Je rajoute 12 bouteilles supplémentaires au même prix promotionnel de 49€95

CETTE OFFRE EST LIMITÉE À 24 BOUTEILLES PAR FOYER

Ci-joint mon règlement de : 49€95 (12 bts) 99€90 (24 bts)

Par chèque bancaire de à l'ordre de : *Les Vignobles Lalande-Moreau*

Je préfère régler par Carte Bancaire :

N°

Expire fin : / / Cryptogramme :

VOTRE ADRESSE DE LIVRAISON (merci d'écrire en lettres majuscules) :

M. Mme

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Poste :

Code Postal : Ville :

Téléphone : (indispensable pour la livraison)

Date de naissance (facultatif) : Informez-moi de vos offres internet :

E-mail :

Date :

et signature :

**PORT
GRATUIT**

GARANTIE "Enchanté ou Remboursé"

Si, toutefois, vous n'êtes pas entièrement conquis par la dégustation de votre première bouteille, il vous suffit de nous retourner les bouteilles restantes. Nous nous engageons sur l'honneur à vous rembourser immédiatement la totalité de votre achat.

M1089-P0037

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire. Photos non contractuelles. Sauf erreurs typographiques. Offre ne s'adressant pas aux mineurs. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Livraison sous 5 à 8 jours jours par transporteur spécialisé après validation de votre commande. Frais de port gratuits pour la France métropolitaine (hors Corse) et Monaco. *Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 30€ forfaits supplémentaires pour les frais de port même si les 16€ sont offerts. Achat séparé possible : prix tarif des 6 bouteilles = 37€50 + frais de port 16€. En cas de service après-vente sur un produit, un délai et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 05 57 74 44 44. Tous les cartons d'emballage de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle + papiers et cartons *. Si malgré nos précautions, le vin devenait indisponible, nous le remplacerions par un autre vin de valeur équivalente. En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. Nous vous offrons en signe de bienvenue les meilleures conditions pour découvrir nos produits. Code Offre : MP1101

Les Vignobles Lalande-Moreau - Négociant en vins - 33335 Saint-Émilion GARE au capital de 8.000 € RCS Libourne 401 080 044 - Offre réservée aux nouveaux clients